



**Séance du Bureau Syndical du
Mercredi 17 Avril 2024 - 18h00
au SMTD
Membres en Exercice : 9**

8 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Julien QUENNESSON - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Jessica TANCA (Vice-Présidente).

1 Membres absents : François CRESTA (Vice-Président).

Etaient également présents : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2024_29_BS
APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX DE LA LIGNE B DE BHNS – DELIBERATION
MODIFICATIVE**

Vu la délibération du Comité syndical n°20-07-1-6 délégrant au bureau syndical toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres conclus suite à toute procédure de marché hors procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du bureau syndical n°2024-02-BS en date du 16 janvier 2024 relative aux appels d'offre travaux pour la ligne B de BHNS.

Le marché pour la réalisation des travaux de transformation de la ligne 2 en ligne B de BHNS se décompose en 6 lots :

- Lot n°1 : Aménagements urbains / VRD (hors tronçon rue de Paris [section Godin-Clarisses])
- Lot n°2 : Mobiliers urbains de stations
- Lot n°3 : Aménagements paysagers
- Lot n°4 : Signalisation Lumineuse Tricolore
- Lot n°5 : Système de priorité BUS
- Lot n°6 : Aménagements urbains / VRD (tronçon rue de Paris [section Godin-Clarisses])

La délibération du bureau syndical n°2024-02-BS susvisé a autorisé le lancement des appels d'offres et a autorisé Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

L'enveloppe financière allouée pour le lot 6 était estimée à 800 000€ HT.

Toutefois, ce lot concerne le tronçon de la rue de Paris qui se situe dans un périmètre protégé « bâtiments de France ».

Par conséquent, lors de la rédaction du cahier des charges techniques, il a été fait le choix de matériaux plus qualitatifs (notamment avec des secteurs pavés).

Envoyé et reçu en préfecture le 24.05.2024

Publié sur le site le 24.05.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240417-2024_29_BS-DE

Cette amélioration qualitative a ainsi pour effet de porter l'enveloppe financière allouée au lot 6 à 1 250 000€ HT.

Il est proposé aux membres du Bureau Syndical de modifier la délibération n°2024-02-BS en date du 16 janvier 2024 en actant la nouvelle enveloppe financière allouée au lot 6 à 1 250 000€ HT.

Toutes les autres dispositions de la délibération n°2024-02-BS demeure inchangées.

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de votants : 8

Suffrage exprimé : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE la modification de la délibération n°2024-02-BS en date du 16 janvier 2024 en actant la nouvelle enveloppe financière allouée au lot 6 à 1 250 000€ HT.

Toutes les autres dispositions de la délibération n°2024-02-BS demeure inchangées.

Fait à Guesnain,

Le

Le Président,

Claude HEGO